

# GUIDE RETRAITE

Ma retraite

je passe à l'action.



*Comprendre  
Planifier  
Agir  
Pour avoir le choix !*



**BANQUE  
NATIONALE**

GRUPE FINANCIER

## Un comité d'experts pour une expérience retraite réussie !

Notre comité consultatif sur la retraite regroupe des experts de champs d'expertise variés, ayant pour mandat de valider, d'influencer et d'inspirer notre équipe dans la conception d'outils de planification de la retraite. Cette initiative nous permet d'aborder la retraite sous de nouveaux angles et d'aller toujours plus loin afin de vous offrir des outils de planification à la fois riches en contenu et simples à utiliser.

- Une objectivité accrue
- Une expertise reconnue
- Une combinaison gagnante



De gauche à droite :

**JACQUES DESCHÊNES** Président du conseil de Groupe Deschênes inc. et Président du conseil de l'Institut québécois pour les familles en affaires

**SUZANNE MÉNARD, CRIA** Conseillère principale, Aon Conseil

**MARTIN BOYER, PH.D.** Professeur titulaire et Directeur, Service de l'enseignement de la finance, HEC Montréal

**ROBERT BOURBEAU** Professeur titulaire et directeur du Département de démographie, Université de Montréal

**FRANÇOISE LYON** Vice-présidente, Stratégies et marketing, Gestion de patrimoine, Banque Nationale Groupe financier

**ROXANE DUHAMEL** Présidente du cabinet conseil RDMARCOM et vice-présidente du Conseil du statut de la femme du Québec

**GILLES CORRIVEAU** Associé et vice-président, Enjeux et stratégie, Enigma Communications

**MARIETTE L. LANTHIER** Administratrice, Réseau de la santé et soins aux aînés

**PATRICE DELISLE** Directeur principal, Stratégie retraite, Banque Nationale Groupe financier

# Table des matières

À vous de choisir ! . . . . .	4
Pour avoir le choix . . . . .	5
Les trois dimensions de la planification de la retraite . . . . .	6
<b>Comprendre : être bien informé pour mieux planifier</b> . . . . .	7
<b>Les cinq principaux risques à la retraite</b> . . . . .	8
Le temps	
L'inflation	
Les soins de santé	
La cadence des retraits	
La répartition de l'actif	
<b>Planifier : établir ou modifier votre plan pour assurer la réalisation de vos projets de retraite</b> . . . . .	13
<b>Les quatre étapes de la planification de la retraite</b> . . . . .	14
Déterminer vos objectifs	
Projeter dans le temps votre situation actuelle	
Analyser les écarts	
Connaître les solutions qui conviennent à votre situation	
<b>Agir : choisir les solutions qui conviennent à votre situation</b> . . . . .	24
<b>Croissance du patrimoine</b> . . . . .	25
<b>Des conseils pour tous!</b> . . . . .	25
Gérer vos émotions	
Connaître les solutions possibles	
<b>18-34 ans et 35-49 ans : prenez votre retraite en main!</b> . . . . .	27
La retraite, ça se budgete!	
Le temps joue en votre faveur	
Épargner régulièrement	
Votre profil d'investisseur : un apport significatif!	
<b>50-64 ans : la retraite arrive plus vite que vous le pensez!</b> . . . . .	31
Maximiser vos cotisations	
Rembourser l'intégralité de votre solde hypothécaire?	
Votre profil d'investisseur : toujours aligné avec votre réalité	
<b>65 ans et plus : gérez efficacement vos revenus pour vivre intensément</b> . . . . .	32
Garder le contrôle sur votre budget	
Quels revenus encaisser en priorité?	
Tirer profit du fractionnement du revenu	
Optimiser votre profil d'investisseur pour bénéficier de votre capital plus longtemps	
<b>Protection du patrimoine</b> . . . . .	34
L'assurance invalidité : particulièrement importante pour les années avant la retraite	
L'assurance maladies graves : pour la vie après la maladie	
L'assurance soins de longue durée : pour couvrir des soins de santé coûteux	
<b>Transfert du patrimoine</b> . . . . .	36
Le testament : pour assurer le respect de vos volontés	
Laisser un héritage?	
Comprendre, Planifier, Agir : aujourd'hui pour demain . . . . .	37
Des ressources pour aller plus loin . . . . .	38
Notes . . . . .	38

# À vous de choisir !



Qui n'a pas songé un jour à sa retraite? Qui n'a pas rêvé à cette période où l'on prend enfin le temps de faire ce qui nous plaît vraiment? Finis les horaires contraignants, le stress et les courses folles. Pour en profiter pleinement, une bonne planification est essentielle. Mais par où commencer? La retraite peut nous sembler si loin dans l'avenir, ou même impossible à atteindre sur le plan financier. Pourtant, une multitude de solutions existent.

Pour en arriver à un plan de retraite bien défini, trois dimensions simples sont à prendre en considération :

## Comprendre, Planifier, Agir

La dimension « **Comprendre** » revêt une grande importance et constitue le fondement de toute bonne planification. Ainsi, être bien informé s'avère non seulement nécessaire pour établir vos objectifs, mais vous devez également bien vous connaître afin d'identifier ce que vous désirez vraiment une fois la retraite arrivée. Quelles sont vos valeurs, vos priorités? Quels rêves voudriez-vous réaliser maintenant que le temps vous le permet?

Qui n'a pas rêvé à cette période où l'on prend enfin le temps de faire ce qui nous plaît vraiment?

Par la suite, « **Planifier** » vous permettra de vivre comme vous l'aviez imaginé durant toutes ces années. D'ailleurs, il n'est pas rare aujourd'hui que les années passées à la retraite soient plus nombreuses que celles vécues sur le marché du travail! Votre conseiller s'avérera donc un allié important à cette étape: il saura vous guider à l'aide d'outils spécialisés vers un plan adapté à votre propre réalité.

Enfin, la dimension « **Agir** » vous permettra de sélectionner les solutions nécessaires pour concrétiser le plan que vous aurez construit selon vos besoins et aspirations.

Nous espérons avec ce guide vous informer et vous aider à préparer un plan de retraite adapté à votre réalité. Si vous êtes déjà retraité, celui-ci vous aidera à réviser votre plan et à ajuster vos revenus en conséquence. Peu importe l'étape où vous vous situez, nos conseillers sont à votre disposition afin de vous épauler dans votre démarche. Banque Nationale Groupe financier, c'est une grande équipe multidisciplinaire pouvant répondre à tous vos besoins, que vous en soyez à vos premières armes en matière de retraite ou que vous soyez déjà bien informé sur les différentes possibilités offertes. Bref, quel que soit votre degré de connaissance ou la phase de vie que vous traversez, nous pouvons vous aider.

Vivez une retraite à la hauteur de vos attentes. C'est ce que vous souhaite Banque Nationale Groupe financier.

# Pour avoir le choix

Il peut être plus difficile qu'il n'y paraît de prendre sa retraite en main. En effet, on doit tenir compte de plusieurs aspects simultanément, tout en se projetant bien des années dans l'avenir.

Bien entendu, chaque situation demeure unique. Les habitudes d'épargne, les projets et les revenus diffèrent d'une personne à une autre. Cependant, certaines phases de la vie sont communes à tous, comme l'indique l'illustration suivante, et elles influenceront le cours des années à venir. Ces phases doivent donc être considérées dans toute bonne planification de retraite.



© 2010 Banque Nationale du Canada. Tous droits réservés. Toute reproduction totale ou partielle est strictement interdite sans l'autorisation préalable écrite de la Banque Nationale du Canada.

## Saviez-vous que...

Tout au long de ce guide, repérez l'icône « Saviez-vous que... » pour découvrir les principaux constats tirés d'une enquête réalisée par Banque Nationale Groupe financier à l'été 2010 auprès de 1 046 répondants du Québec et de 525 répondants hors Québec.

Un premier volet, présenté sous forme de « sondage » a été réalisé afin de connaître les préoccupations de la population relativement à la retraite. Le second volet, présenté sous la forme d'un « indice », est un outil vous permettant de déterminer votre niveau de confiance face à la retraite, d'un angle financier et humain.

Exclusif à Banque Nationale Groupe financier et inauguré en 2009, l'**Indice retraite Banque Nationale** vous permettra également de comparer votre niveau de confiance face à votre qualité de vie et à l'atteinte de vos objectifs à la retraite avec la moyenne des membres de votre groupe d'âge. De plus, selon votre résultat, il vous fournira de judicieux conseils quant aux ressources à consulter pour atteindre avec succès vos objectifs.

**Et vous, êtes-vous confiant face à la retraite ?**

Découvrez maintenant votre indice en remplissant le questionnaire en ligne au [www.bnc.ca/retraite](http://www.bnc.ca/retraite) !

# Les trois dimensions de la planification de la retraite



## COMPRENDRE

S'informer et prendre du recul permet à la fois d'analyser sa propre situation, d'identifier ses priorités et de comprendre les facteurs pouvant influencer l'atteinte de ses objectifs. Cette démarche facilite la fixation d'objectifs réalistes.

## PLANIFIER

Nous aborderons dans cette dimension la planification de la retraite selon quatre étapes toutes simples, tout en tenant compte de la phase à laquelle vous vous situez :

- 1** Déterminer vos objectifs : âge prévu au début de votre retraite et revenus nécessaires
- 2** Projeter dans le temps votre situation actuelle
- 3** Analyser les écarts : comparaison des revenus nécessaires aux revenus disponibles
- 4** Connaître les solutions qui conviennent à votre situation

## AGIR

Cette troisième dimension vient fermer la boucle, puisque vous sélectionnerez les solutions convenant le mieux à votre situation. Selon la phase de vie où vous vous situez, la dimension « Agir » peut ainsi représenter une multitude d'actions, par exemple :

- adhérer à un plan d'épargne
- bien gérer votre dette et tirer parti des stratégies fiscales
- réviser votre budget
- réévaluer vos besoins en assurance
- vous assurer du transfert de votre patrimoine

Les trois dimensions devraient idéalement être amorcées avant la trentaine, mais la réalité se révèle tout autre pour la majorité. Effectivement, plusieurs commencent à planifier leur retraite 10 ou 15 ans seulement avant qu'elle ne débute.



Comprendre

## À la question « Quelles sont les principales raisons pour lesquelles vous pensez manquer d'argent à la retraite ? »<sup>1</sup>, nos répondants ont évoqué :

- un épuisement de l'épargne-retraite (43 %)
- des dépenses plus importantes que prévues (57 %)
- l'inflation (58 %)
- des placements moins performants/la volatilité des marchés (39 %)
- des frais médicaux plus élevés que prévus (35 %)

## Être bien informé pour mieux planifier

La compréhension des différents enjeux de la retraite constitue l'élément de départ d'une bonne planification. En effet, tenir compte des réalités actuelles et à venir permet de déterminer avec précision vos besoins dans les principales sphères de la vie à la retraite. Une bonne stratégie de placement tient nécessairement compte des facteurs susceptibles d'influencer l'atteinte de vos objectifs. Notre sondage nous a amenés à regrouper ces facteurs sous les « cinq risques à la retraite » suivants :



**Le temps**



**L'inflation**



**Les soins de santé**



**La cadence des retraits**



**La répartition de l'actif**

La compréhension de ces facteurs permet d'en effectuer une gestion plus efficace. Voici en quoi chacun d'entre eux représente un risque pour l'atteinte de vos objectifs de retraite.

**Saviez-vous que...** La majorité des Canadiens sont sensibilisés aux enjeux majeurs de la retraite<sup>2</sup> ?

- 65 % ont peur d'épuiser leur capital.
- 60 % anticipent des problèmes liés à la santé.

## Les cinq principaux risques à la retraite



### **Le temps**

Au fil des ans, l'espérance de vie des Canadiens s'accroît. Résultat ? La retraite dure de plus en plus longtemps. Par conséquent, bon nombre de personnes sous-estiment leur espérance de vie et risquent ainsi de survivre à leur capital.

Il est risqué de faire des prévisions pour la retraite à partir de l'espérance de vie à la naissance. En effet, nos chances de vivre plus longtemps s'accroissent généralement avec l'âge.

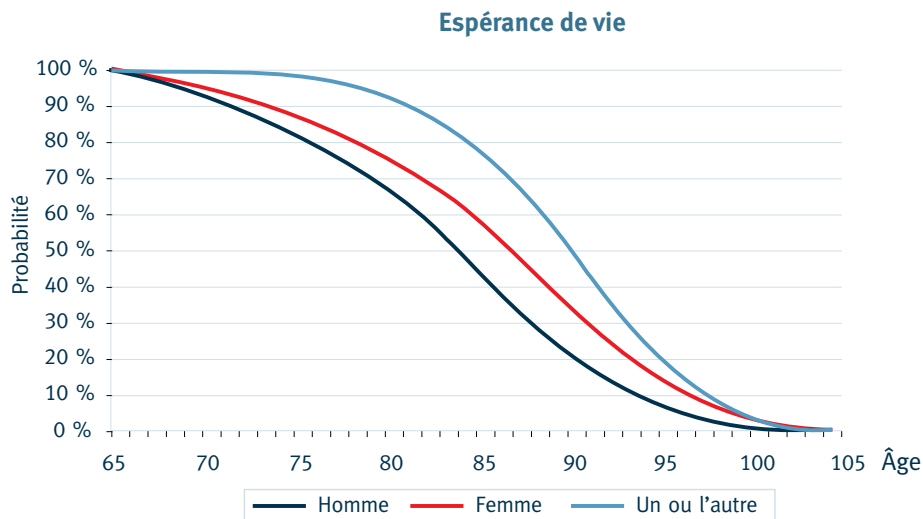
**Saviez-vous que...**

Selon les statistiques récentes, il y a 50 % de chances que vous ou votre conjoint viviez jusqu'à 90 ans<sup>3</sup> ?

# Comprendre



Cela est d'autant plus vrai qu'environ 50 % des Canadiens risquent de dépasser leur propre espérance de vie à la naissance, puisque ces prévisions ne constituent en fait que des moyennes. De plus, la prise de conscience reliée à notre santé, c'est-à-dire notre alimentation, notre sommeil et notre forme physique, combinée à l'avancement considérable de la médecine, devrait nous permettre d'atteindre continuellement de nouveaux sommets. En somme, on ne parle plus d'une retraite qui s'étend sur 10 ou 15 ans, mais bien d'une période qui peut durer jusqu'à 40 ans ! Cette probabilité est illustrée dans le graphique suivant.



Source : INSTITUT CANADIEN DES ACTUAIRES. Table UP-94, taux de mortalité projetés jusqu'en 2015.



## L'inflation

Ce phénomène représente l'augmentation générale des prix des biens et services au fil des ans. Le taux d'inflation varie avec les années et réduit votre pouvoir d'achat. Ainsi, pour la période de 1989 à 2009, le taux d'inflation annuel moyen se chiffrait à 2,17 % au Canada<sup>4</sup>. À long terme, même un faible taux d'inflation entraîne une baisse considérable de votre pouvoir d'achat. Pour les personnes déjà retraitées, l'inflation a également un impact considérable sur la durée de leur capital.

**Saviez-vous que...** Pendant leur retraite, 46 % des répondants comptent prioriser les voyages ? Concernant les rêves évoqués par ceux-ci, on remarque que les hommes et les femmes n'ont pas du tout les mêmes souhaits ! Seulement 7 % des hommes, mais 23 % des femmes souhaitent prendre soin de leur famille et la voir plus souvent. De plus, 5 % des hommes et 11 % des femmes souhaitent faire du bénévolat, tandis que 10 % des hommes et 7 % des femmes rêvent de liberté<sup>5</sup>.

De nos jours, bien que les gouvernements tentent de la limiter, l'inflation reste inévitable et son taux... imprévisible! Il est donc préférable d'envisager des augmentations régulières de votre revenu de retraite et d'éviter ainsi de voir votre pouvoir d'achat diminuer. D'ailleurs, vous constaterez à l'aide de l'image suivante l'impact de l'inflation sur le prix d'un timbre avec le temps. Un timbre coûte aujourd'hui presque quatre fois plus cher qu'il y a 30 ans!

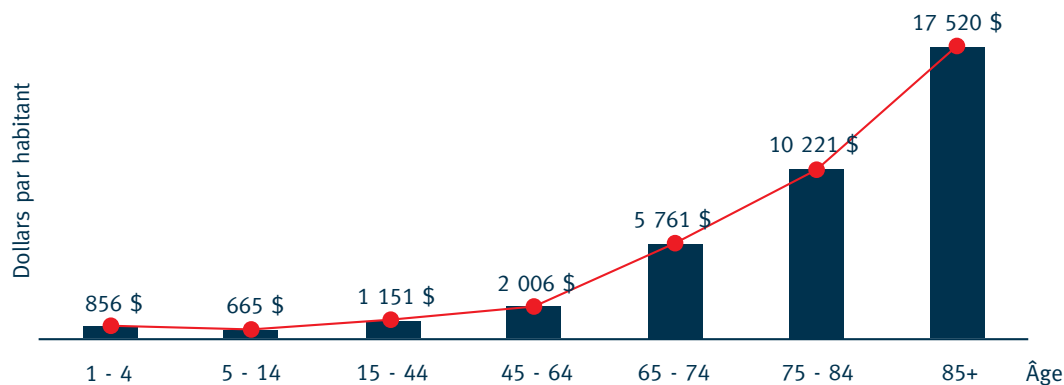


### Les soins de santé

Comment évaluer vos besoins financiers à la retraite sur le plan de la santé? Il est important de bien estimer ceux-ci, même si les facteurs à considérer demeurent difficiles à évaluer.

Nul ne peut prédire l'avenir... Le graphique qui suit illustre clairement que les dépenses en santé du gouvernement réparties par habitant ont tendance à augmenter de manière significative avec l'âge. Considérant le vieillissement de la population canadienne, les budgets gouvernementaux suffiront-ils pour vous assurer une retraite en santé? Faites le calcul!

### Dépenses du gouvernement en santé, réparties selon l'âge de la population



Source : GROUPE DE TRAVAIL SUR LE FINANCEMENT DU SYSTÈME DE SANTÉ. « Dépenses de santé du gouvernement du Québec selon l'âge, 2004 », *En avoir pour notre argent, Des services accessibles aux patients, un financement durable, un système productif, une responsabilité partagée*, Québec, 2008.

D'autre part, chaque cas est différent, et votre situation pourrait changer en cours de route. Que faire? Estimez d'abord vos futurs frais liés à la santé en tenant compte de votre condition physique actuelle. Gardez toutefois en tête que votre état pourrait changer rapidement. En prenant ce risque en considération dès maintenant, vous pourriez éviter de mauvaises surprises compromettant la durée de votre capital.

Bonne nouvelle ! Si vous n'avez que peu de contrôle sur les trois risques abordés jusqu'à maintenant, vous contrôlez beaucoup plus facilement les deux à venir. C'est à partir d'ici que nous sommes en mesure de mettre notre expertise à pleine contribution !

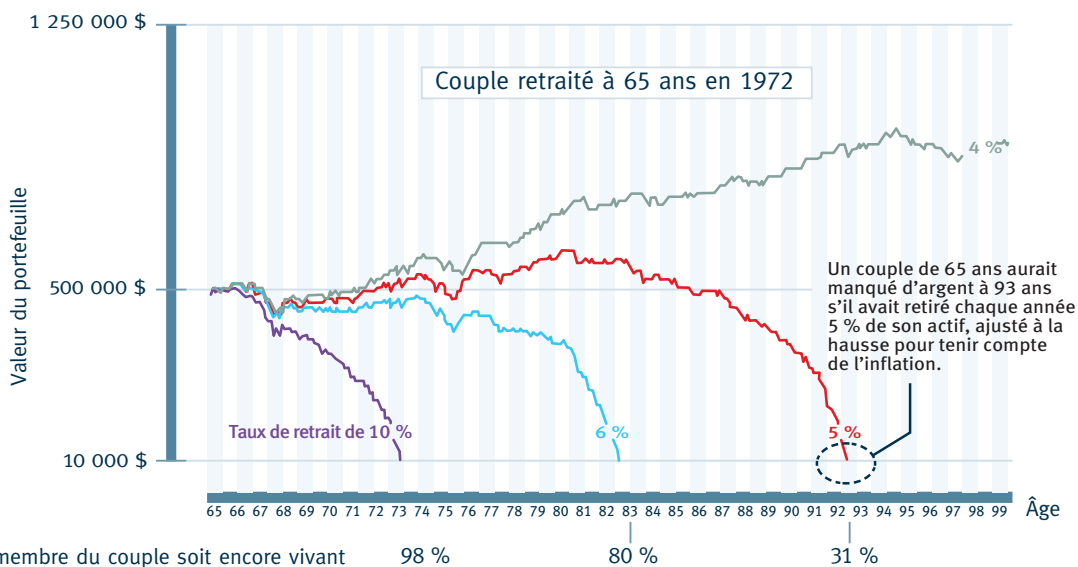


## La cadence des retraits

Manquer de revenu une fois à la retraite n'est pas une option ! À ce moment, la durée de votre épargne variera en fonction de divers facteurs dont l'inflation, mais également de la cadence des retraits effectués.

De fait, des retraits trop élevés pourraient sérieusement compromettre la durée de votre capital. Par exemple, une réduction du taux de retrait de l'ordre de 1 % pourrait faire toute la différence, comme l'illustre le graphique ci-après. Dans ce contexte, la diminution des retraits permettrait non seulement d'éviter d'épuiser votre épargne, mais également de léguer un bel héritage à vos proches.

### Projection de la durée du capital selon différents taux de retrait sur une période de 35 ans



Valeur hypothétique des éléments d'actif détenus dans un compte non imposé de 500 000 \$ investis dans un portefeuille d'actions canadiennes (30%), d'actions américaines (10%), d'actions étrangères (10%), d'obligations (35%) et de placements à court terme (15%) aux taux de retrait ajustés à l'inflation indiqués. Cette illustration hypothétique utilise un rendement mensuel historique allant de janvier 1972 à mai 2005 inclusivement. Les actions canadiennes, américaines et internationales et les placements à court terme sont représentés par les indices S&P/TSX, S&P 500, EAO et par l'indice des bons du Trésor à 91 jours Scotia Capitaux, respectivement. Les obligations sont représentées par l'indice obligataire universel à long terme Scotia Capitaux avant janvier 1980 et l'indice obligataire universel Scotia Capitaux à partir de janvier 1980. Ce tableau n'est fourni qu'à titre d'exemple et n'est représentatif d'aucun placement. Le rendement passé ne saurait garantir les résultats futurs. Source : graphique - Fidelity Investments Canada Limited; probabilités - Institut canadien des actuaires.

Cela dit, la révision périodique des cibles de retrait est indispensable. Des ajustements pourraient s'avérer nécessaires en cours de route, particulièrement en cas de baisse prolongée des marchés. À l'inverse, un investisseur qui maintiendrait une faible cadence de ses retraits pourrait voir son capital s'élever au-dessus des prévisions initiales et ainsi pouvoir ajuster le tir à son avantage. Mais simuler la durée de son capital en fonction de l'inflation et des retraits effectués est une opération complexe. Votre conseiller peut vous aider à y voir plus clair.



## La répartition de l'actif

La répartition de l'actif n'est pas un risque en soi : on parle plutôt d'une mauvaise répartition de l'actif. Vous connaissez sans doute l'expression « ne pas mettre tous ses œufs dans le même panier ». En fait, il s'agit d'un excellent conseil en matière d'investissement, particulièrement lorsqu'on tient à faire durer son capital.

La diversification de l'actif mérite une réflexion approfondie. Certains investisseurs préfèrent miser uniquement sur des rendements potentiels élevés mais risqués, d'autres, sur la sécurité des placements. Attention ! Tout est question d'équilibre. Une saine répartition de l'actif permet de réduire certains risques liés aux placements sélectionnés, soit le risque de marché et celui de l'épuisement du capital. De cette façon, si le rendement d'un des placements choisis s'avérait plus faible que souhaité, ses répercussions sur votre portefeuille pourraient être moindres.

### Qu'est-ce que le risque de marché ?

Ce risque correspond aux fluctuations des marchés boursiers. Il est particulièrement apparent à court terme, alors que ces fluctuations influencent grandement la valeur des placements. Cependant, l'impact des fluctuations sur vos placements s'amointrit avec le temps.

### Qu'est-ce que le risque d'épuisement du capital ?

Il s'agit du risque de survivre à votre capital. Avec la hausse de l'espérance de vie, il est particulièrement important de le considérer. Ainsi, si vous ne préconisez que la sécurité des placements, le rendement obtenu risque d'être insuffisant pour couvrir vos dépenses pendant toute la durée de votre retraite.

### L'importance de la diversification

Il est essentiel de ne pas confondre « dispersion » et « diversification ». Alors que la dispersion consiste à disposer ses avoirs dans différentes institutions financières, la diversification désigne plutôt une bonne répartition de son actif dans différentes classes au sein de son portefeuille de placement. Ainsi, un seul fonds peut en lui-même être très diversifié. Par exemple, un placement équilibré peut contenir à la fois des obligations et des actions, tant sur le marché canadien qu'à l'étranger, de l'encaisse et d'autres éléments d'actif.

Par ailleurs, la relation entre sécurité et risque peut être influencée par différents facteurs dont l'âge, le statut matrimonial, la situation financière, les revenus envisagés et l'horizon de placement. Un bon dosage implique de considérer les besoins de sécurité du capital et un niveau de risque permettant d'espérer des rendements suffisants pour contrer l'inflation à long terme. À cet effet, votre conseiller déterminera à l'aide de questions précises votre degré de tolérance au risque et votre horizon de placement. Il parviendra ainsi à identifier votre « profil d'investisseur ». Vous serez alors bien outillé pour choisir la répartition d'actifs qui vous convient le mieux.

Il est important de ne pas confondre *dispersion* et *diversification*.

À des fins de projection retraite, l'**Institut québécois de planification financière (IQPF)** a élaboré des **Normes d'hypothèses de projection** qui facilitent le processus d'analyse des besoins à la retraite. Pour effectuer ou mettre à jour votre projection de retraite, votre conseiller devra poser des hypothèses, par exemple au niveau du taux d'inflation et du rendement; plus ces dernières sont réalistes, plus votre projection le sera également.



*Planifier*

# Établir ou modifier votre plan pour assurer la réalisation de vos projets de retraite

Maintenant que les principaux enjeux de la retraite ont été analysés, vous êtes prêt à déterminer vos objectifs personnels et, ainsi, à préparer votre plan de retraite, ou si vous êtes déjà retraité, à réviser votre plan. C'est ce dernier qui vous permettra d'assurer la réalisation des projets qui vous tiennent à cœur.

## L'ÉLABORATION D'UN PLAN DE RETRAITE SE DIVISE EN QUATRE ÉTAPES ESSENTIELLES :

- 1 Déterminer vos objectifs** : âge prévu au début de votre retraite et revenus nécessaires à votre retraite
- 2 Projeter dans le temps votre situation actuelle**
- 3 Analyser les écarts** : comparaison des revenus nécessaires aux revenus disponibles
- 4 Connaître les solutions qui conviennent à votre situation**

Peu importe l'étape où vous en êtes, nos conseillers peuvent vous aider à faire les bons choix.



*Saviez-vous que...* Les éléments les plus abordés du plan de retraite sont <sup>6</sup>:

- le montant d'argent nécessaire à la retraite (76 %)
- l'âge visé pour la retraite (64 %)
- les polices d'assurance (47 %)
- les sources de revenu (75 %)
- le budget familial ou personnel (60 %)
- le testament ou la procuration (46 %)

# Planifier

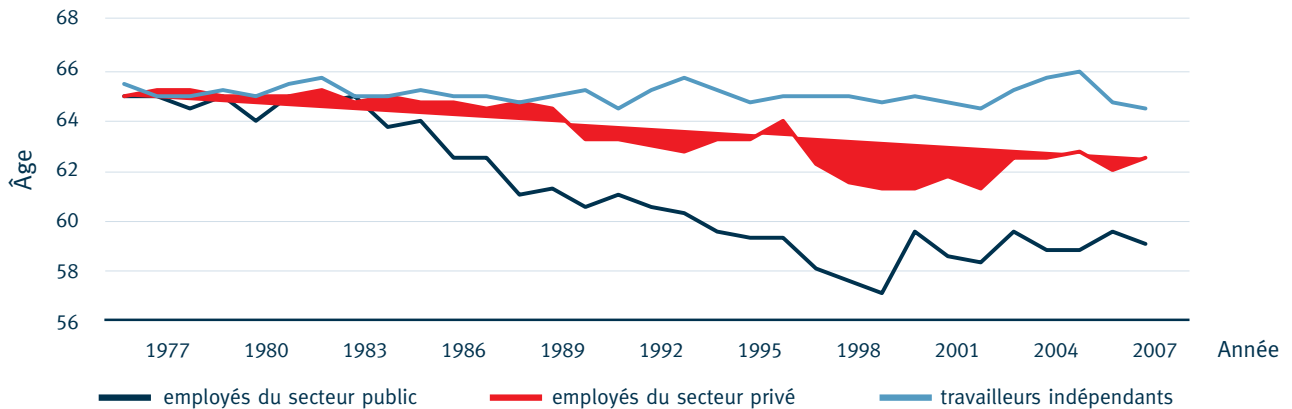


## 1 Déterminer vos objectifs

### Âge prévu au début de votre retraite

Cette étape donne une idée sommaire du capital dont vous aurez besoin une fois à la retraite. Évaluez d'abord l'âge auquel vous désirez prendre votre retraite. Combien de temps croyez-vous que celle-ci durera ? Vos réponses entraînent des conséquences sur le plan financier, et les revenus nécessaires devront donc être ajustés.

Âge médian de la retraite, selon la catégorie de travailleurs, de 1976 à 2007



Source : STATISTIQUE CANADA. Enquête sur la population active, base de données CANSIM, recensement de 1976 à 2007.

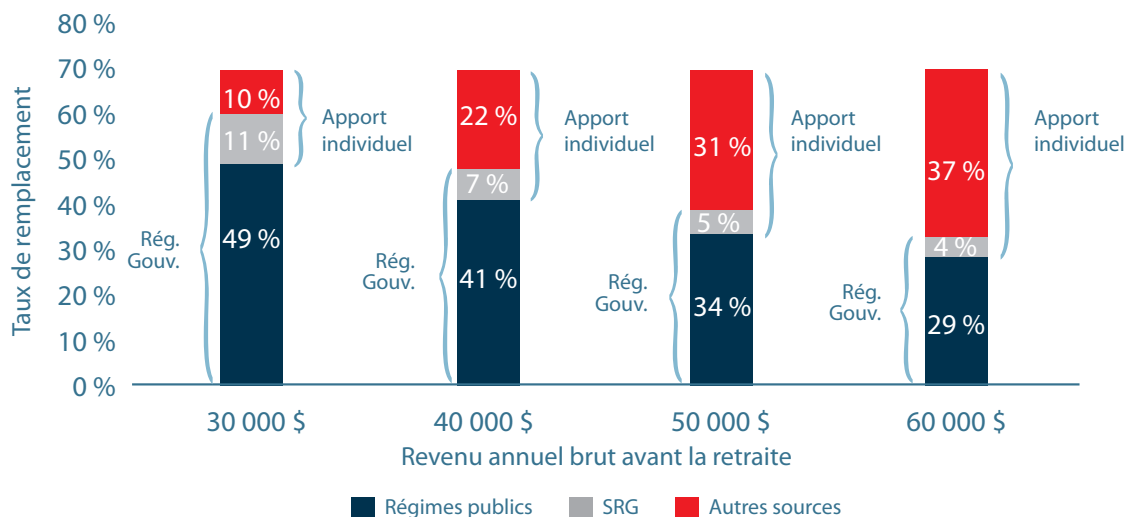
Soyez prévoyant ! Vous devez tenir compte de la réalité d'aujourd'hui. Tel que l'illustre le graphique précédent, la retraite débutait autrefois autour de 65 ans. Aujourd'hui, la retraite débute généralement de plus en plus tôt, et l'espérance de vie augmente constamment. Cependant, le futur ne peut nous garantir que cette tendance sera continuellement en baisse, d'autant plus que la retraite progressive semble gagner du terrain. Toutefois, l'espérance de vie ne cessant d'augmenter, celle-ci repoussera probablement l'âge à la retraite. Une chose est certaine, il vaut mieux estimer le capital nécessaire en conséquence.

## Revenus nécessaires à votre retraite

Cette évaluation est primordiale afin de préciser vos besoins en épargne. Si vous êtes déjà à la retraite, vous connaissez précisément vos dépenses et pouvez donc les intégrer à votre budget. Dans le cas contraire, estimez de façon la plus juste possible les revenus nécessaires pour couvrir vos dépenses à la retraite en fonction, entre autres, de vos projets, de votre santé et de votre espérance de vie. Ainsi, il pourrait être plus facile de maintenir votre niveau de vie une fois à la retraite.

Afin de faciliter cette tâche, il est souvent recommandé de prévoir un revenu équivalent à 70 % de la moyenne annuelle de vos trois meilleures années de salaire brut. Cependant, cette règle ne s'adresse pas à tous. Les besoins varient selon les dépenses prévues à la retraite et les revenus gagnés avant cette période.

Taux de remplacement moyen selon le niveau de revenu avant la retraite



Note : Ces situations sont basées sur les taux applicables au Québec pour l'année 2010.

Le graphique ci-dessus illustre les différentes sources de revenu à considérer pour atteindre un objectif de remplacement de revenu à la retraite que nous avons fixé, aux fins de l'exercice, à 70 % du revenu brut avant la retraite. Les bâtonnets bleus et gris regroupés représentent le pourcentage total du remplacement de revenu prévu par les régimes gouvernementaux, soit le Régime des rentes du Québec (RRQ)/Régime de pensions du Canada (RPC), la Pension de la sécurité de la vieillesse (PSV) et le Supplément de revenu garanti (SRG). Pour atteindre l'objectif de 70 %, l'épargnant devra tirer des revenus supplémentaires d'autres sources, par exemple, du REER. La part nécessaire provenant des autres sources correspond au total des bâtonnets rouges et gris. En fait, le bâtonnet gris représente la part provenant des programmes sociaux qui peut être retranchée selon l'ampleur des revenus du retraité (perte du SRG). Par exemple, si le revenu de l'épargnant avant la retraite est de 50 000 \$ et qu'il vise un revenu de 35 000 \$ (70 %) à la retraite, en principe les programmes sociaux en combleraient 39 %. Pour atteindre 70 %, le retraité devra toutefois combler par ses propres moyens non pas 31 %, mais plutôt 35 % puisque le SRG sera perdu en raison de son revenu annuel brut avant la retraite. Pour déterminer précisément les revenus nécessaires à votre retraite, rien ne remplace une bonne analyse financière.

*N'hésitez pas à consulter votre conseiller !*



## Entrepreneurs et travailleurs autonomes

Si certains entrepreneurs ne participent pas à un régime complémentaire de retraite (RCR), ils peuvent néanmoins compter sur un atout majeur : le transfert d'entreprise. En effet, la vente de l'entreprise constitue une source de revenu potentiellement élevée. Afin d'en tirer le meilleur prix, il est important d'apporter le plus grand soin à la propriété, tout comme pour une maison, mais aussi au bilan financier.

Les travailleurs autonomes ont, pour leur part, droit au Régime des rentes du Québec (RRQ) ou au Régime de pensions du Canada (RPC). Ils doivent contribuer à l'un ou l'autre de ces régimes. À la différence des salariés, les travailleurs autonomes doivent également assumer la part habituellement payée par l'employeur.

## À la question « Quelles sont/seront vos sources de revenu à la retraite ? »<sup>7</sup>, nos répondants ont évoqué :

- L'épargne personnelle, REER et placements (77 %)
- Une pension de l'État (78 %)
- Un régime de retraite de l'employeur (53 %)
- Un fond provenant de la vente de la maison (21 %)
- Un travail à temps partiel (26 %)

## 2 Projeter dans le temps votre situation actuelle

Vous pouvez actuellement compter cinq principales sources de revenu possibles à la retraite. Nous les appellerons « les cinq piliers ». Il s'agit de **1** les régimes gouvernementaux **2** les régimes complémentaires de retraite (fonds de pension) **3** l'épargne personnelle **4** l'immobilier et **5** le travail occasionnel.

### 1. Les régimes gouvernementaux

Vous avez droit à des rentes de retraite des différents paliers de gouvernement selon votre province de résidence et sous réserve de certaines conditions. Ces prestations peuvent varier en fonction, entre autres, de vos revenus, de vos cotisations précédentes et de l'âge auquel vous prendrez votre retraite.

Le **Régime de pensions du Canada (RPC)** s'adresse aux travailleurs des provinces autres que le Québec. Il prévoit actuellement le versement d'un montant équivalent à 25 % de vos cotisations mensuelles moyennes, jusqu'à un montant maximal de 934,17 \$ par mois ou de 11 210,04 \$ pour l'année 2010. Par contre, prendre votre retraite à 60 ans vous donnerait droit à au plus 7 847,04 \$ pour l'année. En outre, ces montants sont assujettis à l'impôt.

Par la suite, la rente de retraite augmente de 6 % après chaque année qui s'est écoulée depuis votre 65<sup>e</sup> anniversaire, à condition toutefois de ne pas avoir reçu de rentes avant cet âge.

#### Versement des rentes :

##### à compter de 65 ans

- aucune condition

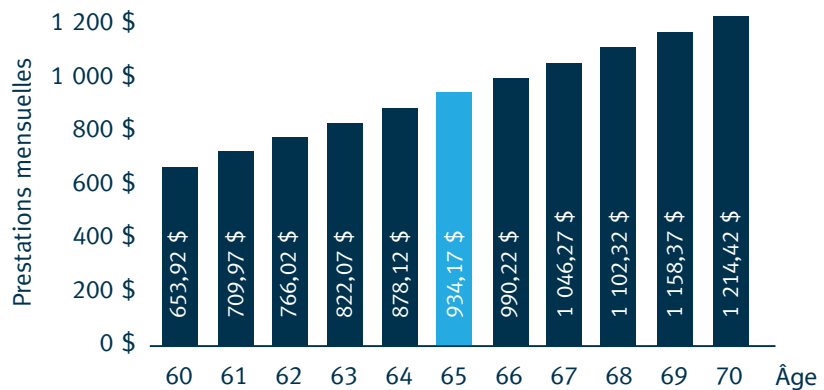
##### entre 60 et 65 ans

- réduction de 0,5 % par mois
- versements possibles si le demandeur a cessé de travailler ou est réputé avoir cessé

##### après 65 ans

- augmentation de 0,5 % par mois (à condition de ne pas avoir reçu de rentes avant 65 ans)

Prestations mensuelles maximales du RPC et du RRQ en fonction de l'âge du prestataire



Source : Régie des rentes du Québec.

Le **Régime des rentes du Québec (RRQ)** donne droit à une rente de retraite qui remplace celle du RPC. Vous pouvez la recevoir dès vos 60 ans, à certaines conditions, dont celle d'avoir versé des cotisations à ce régime. Les montants maximums auxquels vous avez droit s'apparentent à ceux offerts par le RPC, et cette rente est également imposable.

La plupart des citoyens canadiens ont droit à la **pension de la Sécurité de la vieillesse (PSV)**, à partir de leurs 65 ans. En effet, que vous soyez retraité ou non à cet âge, vous pourriez recevoir des prestations à condition d'avoir résidé au pays pendant au moins 40 ans. Dans le cas contraire, vous pourriez recevoir une pension partielle, à condition d'avoir résidé au Canada pendant une période minimale de 10 ans. Ces montants sont imposables.

Si vous recevez des prestations de la Sécurité de la vieillesse et que votre revenu total se situe en-deçà de 15 720 \$, vous pourriez également avoir droit au **Supplément de revenu garanti (SRG)**.

### **Pension de la Sécurité de la vieillesse (PSV) \***

- Versements mensuels maximums de 518,51 \$ (6 222,12 \$ par année)
- Récupération de 15 % sur l'excédent des revenus individuels de 66 733 \$ (récupération de 100 % des montants à partir de 108 152 \$)
- Prestations imposables

\* Données au 1<sup>er</sup> juillet 2010.

\*\* 3 500 \$ pour le revenu d'emploi.

### **Supplément de revenu garanti (SRG) \***

- Versements mensuels maximums de 654,47 \$ (7 889,64 \$ par année) ou de 432,19 \$ (5 186,28 \$ par année) pour un couple
- Récupération de 50 % sur l'excédent des revenus combinés de 500 \$\*\* (récupération de 100 % des montants à partir de 15 720 \$)
- Prestations non imposables

## **2. Les régimes complémentaires de retraite (RCR)**

Également appelés « fonds de pension », « régimes privés de retraite » ou « régimes de pension agréés », les régimes complémentaires de retraite (RCR) constituent une source de revenu complémentaire aux régimes gouvernementaux. Ils sont offerts par certains employeurs, qui versent des cotisations en vue de la retraite de leurs employés. Ceux-ci ont souvent la possibilité d'y verser également certains montants. Ces sommes restent à l'abri de l'impôt tant qu'elles ne sont pas retirées.

Les montants versés aux retraités diffèrent selon les régimes. En effet, ils peuvent être fonction, entre autres, de leur salaire et de leurs années de service pour l'employeur. Soulignons que ces rentes de retraite sont parfois fixes, donc non ajustées selon l'inflation.

En plus de la rente de retraite offerte, les RCR présentent certains avantages, dont celui de verser une rente viagère au conjoint survivant en cas de décès du participant.

Les propriétaires d'entreprise et les cadres supérieurs ont la possibilité d'adhérer à un régime de retraite individuel (RRI), une forme de RCR. Conçu sur mesure, le RRI vise à optimiser les revenus de retraite du participant. Ses avantages sont nombreux. Parmi ceux-ci, mentionnons :

- la possibilité de cotiser pour un montant plus élevé que celui permis pour un REER;
- des déductions fiscales plus importantes que celles permises par le REER pour le propriétaire de l'entreprise.

### 3. L'épargne personnelle

Cette source de revenu comprend à la fois les régimes enregistrés d'épargne-retraite (REER), les comptes d'épargne libre d'impôt (CELI) et les placements non enregistrés.

**Le régime enregistré d'épargne-retraite (REER)** est un compte dans lequel un particulier peut accumuler des revenus de placement à l'abri de l'impôt, en vue de la retraite. Il s'agit habituellement de la stratégie la plus efficace pour atteindre ses objectifs, particulièrement pour les travailleurs qui n'ont pas accès à un régime complémentaire de retraite et ceux à revenu élevé. Le REER est l'élément sur lequel vous avez le plus d'emprise et dont l'importance peut s'avérer capitale pour votre retraite.

Le compte REER offre la possibilité d'accumuler intérêts, dividendes et gains en capital par le moyen d'une vaste gamme de produits financiers. Par ailleurs, les contributions qui y sont faites donnent habituellement le droit de recevoir un remboursement d'impôt.

Les cotisations versées à un REER sont habituellement déductibles d'impôt, à condition de respecter la limite de cotisation établie pour l'année en cours. En effet, si vous dépassez celle-ci, vous risquez de payer une pénalité. Pour l'année 2010, la limite de cotisation a été fixée à 22 000 \$.

Enfin, il est possible de cotiser au REER de son conjoint et de profiter du fractionnement du revenu entre conjoints, une fois celui-ci converti en Fonds enregistré de revenu de retraite (FERR). Cette stratégie peut permettre de réduire l'impôt à payer.

Le compte d'épargne libre d'impôt (CELI) s'apparente en partie au REER. Son objectif ? Créer des revenus non imposables pour les contribuables.

Nouveau venu dans le domaine financier, le **compte d'épargne libre d'impôt (CELI)** s'apparente en partie au REER. Son objectif ? Créer des revenus non imposables pour les contribuables.

Les placements admissibles au CELI sont, pour la plupart, les mêmes que ceux admissibles au REER. Cependant, les droits de cotisation au CELI se limitent à 5 000 \$ annuellement.

Contrairement au REER, les cotisations au CELI ne sont pas déductibles du revenu. Toutefois, les retraits ne sont pas imposables, car on ne les considère pas comme du revenu. Ils n'ont d'ailleurs aucune incidence sur les prestations versées par les programmes

gouvernementaux. Le CELI pourra donc s'avérer particulièrement avantageux pour les travailleurs à revenu plus modeste. Il peut également se montrer profitable pour ceux qui ont déjà cotisé pleinement à leur REER.

En ce qui concerne les **comptes non enregistrés**, il existe des stratégies pour réduire l'impôt à payer sur ces placements, par exemple, en priorisant des classes d'actif générant des revenus dont le traitement fiscal est plus avantageux. Renseignez-vous auprès de votre conseiller.

## 4. L'immobilier

Posséder une propriété représente un avantage de taille. Une fois l'hypothèque remboursée, ce poste de dépenses pourrait alors être réattribué en partie à une autre fonction, l'épargne, par exemple.

La vente d'une propriété pourrait présenter un avantage financier pour certains retraités. Cependant, il faut garder en tête que, bien que la vente d'une résidence rapporte un montant substantiel, il vous faudra déboursier des sommes chaque mois pour vous reloger ou acquérir une autre propriété. Par ailleurs, en cas de difficultés financières graves, l'hypothèque inversée pourrait être envisagée.

En ce qui concerne les investisseurs immobiliers, ce secteur leur a fait vivre des périodes prospères au cours des 40 dernières années. Cependant, même si ce marché a connu une certaine fébrilité entre 2000 et 2007, sa performance n'a pas réussi à dépasser celle de la Bourse de Toronto pour la même période. Ne serait-il pas plus profitable de bien répartir ses actifs, plutôt que de spéculer uniquement sur ce secteur ? En assurant une bonne diversification de votre portefeuille, vous pourriez profiter d'importantes occasions de marché, tout en cumulant des sommes bonifiées par les intérêts composés, lorsqu'applicables.

*Saviez-vous que...* Seulement 16 % des répondants désirent profiter de leur retraite pour débiter une nouvelle carrière ? Un grand nombre de gens, soit 59 %, préfèrent avoir plus de temps à consacrer à leur famille<sup>8</sup>.

## 5. Le travail occasionnel

Certaines personnes souhaitent demeurer sur le marché du travail pendant leur retraite. C'est une source de revenu intéressante, en autant qu'il s'agisse d'un choix et non d'une obligation. Malheureusement, près de 30 % des retraités travaillent pour joindre les deux bouts<sup>9</sup>. Si vous choisissez de prendre votre retraite sans avoir à travailler, ne serait-ce qu'à l'occasion, assurez-vous de prévoir des revenus suffisants.



### *Analyser les écarts*

Avant-dernière étape de la planification : la comparaison des revenus nécessaires à votre retraite avec ceux que vous pourrez recevoir. Existe-t-il un écart entre les deux ? Vos attentes vous semblent-elles réalistes ? L'étape qui suit peut vous aider à approfondir la question. Elle s'avère capitale, même à la retraite.



### *Connaître les solutions qui conviennent à votre situation*

Peu importe la phase que vous entreprenez, vous pouvez envisager différentes solutions pour ajuster vos revenus à la retraite. Parmi celles-ci, l'optimisation fiscale de vos placements et l'utilisation du plein potentiel de votre profil d'investisseur sont incontournables.

Optimiser fiscalement vos investissements pourrait vous permettre de récupérer des sommes en répartissant ceux-ci de façon à payer le moins d'impôt possible. Quant à votre profil d'investisseur, assurez-vous que votre stratégie de placement vous rende le meilleur revenu possible tout en respectant votre tolérance au risque.

Augmenter légèrement votre épargne pourrait également faire une différence à long terme. Cependant, des sacrifices plus importants sont parfois nécessaires. Parmi les autres possibilités, vous pourriez faire le choix de retarder votre retraite, opter pour un mode de vie moins coûteux ou décider de travailler à l'occasion lors de celle-ci. La prochaine section présente des pistes de solution, que vous soyez en phase d'accumulation, de transition ou de décaissement.

Avant de faire un choix définitif, qui prend en compte votre situation actuelle, et pour bien évaluer vos options, vous pouvez consulter votre conseiller, ou encore, l'outil *Horizon-retraite* que vous trouverez au [bnc.ca/retraite](http://bnc.ca/retraite).



La retraite de  
nos rêves !

*Saviez-vous que...* 65 % des gens n'ont pas de plan de retraite écrit<sup>10</sup> ?

*Horizon-retraite*, un outil en ligne, vous permet de dresser un plan de retraite sommaire en quelques minutes seulement. Vous serez alors en mesure de visualiser les écarts entre votre situation actuelle et vos objectifs de retraite. Vous pourrez également comparer différents scénarios de retraite et apporter les ajustements nécessaires à votre plan, tel que :

- ajuster le pourcentage de revenu désiré
- revoir l'âge du début de la retraite
- réévaluer le montant d'épargne périodique en vue de la retraite
- réviser les solutions de placement en fonction du profil d'investisseur

*Connaissez-vous l'outil Horizon-retraite ?*

Rendez-vous au [bnc.ca/retraite](http://bnc.ca/retraite) ou consultez votre conseiller pour un plan plus détaillé.





## La retraite progressive

Le 2 avril 2008, le gouvernement du Québec présentait un projet de loi visant à encourager la retraite progressive. Cette possibilité sera offerte aux travailleurs âgés entre 55 et 64 ans souhaitant se retirer graduellement du marché du travail. Ceux-ci pourraient désormais recevoir jusqu'à 60 % de leur rente de retraite tout en recevant des revenus de travail. En outre, ces revenus serviront également à augmenter leurs prestations de retraite.

Avant de se prévaloir de ce droit, les travailleurs devront d'abord conclure une entente avec leur employeur et consentir à une réduction d'au moins 20 % de leur salaire. Les travailleurs autonomes ne sont pas admissibles à ce programme.

La retraite progressive ne compromet en rien les prestations du PSV et du SRG. Quant aux RCR, les conditions varient d'un régime à l'autre. Renseignez-vous auprès de l'administrateur de votre régime.



*Açır*

## Choisir les solutions qui conviennent à votre situation

Vous avez amassé de l'information sur la retraite. Vous avez investi du temps à l'évaluation de vos besoins. Vous êtes maintenant prêt à mettre de l'avant votre plan d'action ! Avec les efforts fournis pendant toutes ces années, vous mériterez de profiter pleinement de ce que la vie vous offre. Pour vous aider à y voir plus clair, nous avons divisé cette section en trois grandes parties : la **croissance**, la **protection** et le **transfert** du patrimoine.

### Croissance du patrimoine

#### Gérer vos émotions

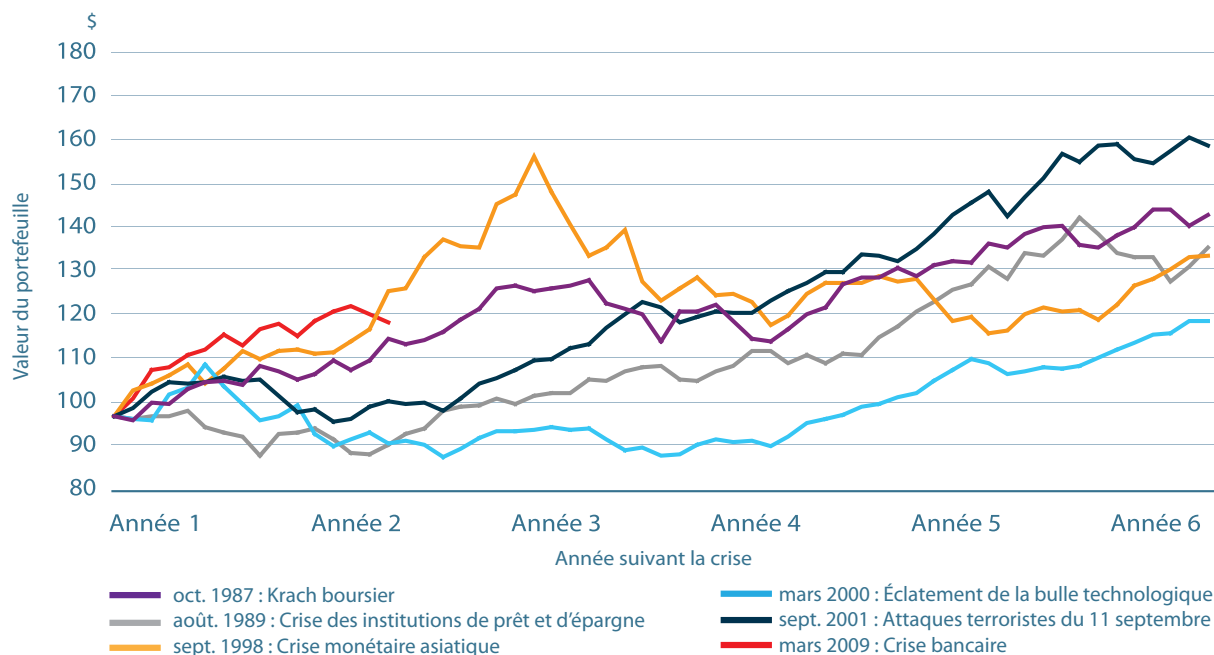
Plusieurs études ont récemment démontré que les émotions peuvent avoir un impact important sur la prise de décision des investisseurs. La peur, particulièrement, brouille souvent leur jugement, ce qui est tout à fait normal.

Pourtant, les individus qui adoptent une stratégie de placement à long terme obtiennent presque toujours de meilleurs rendements que ceux qui tentent de se synchroniser aux marchés. L'important n'est pas le moment où vous investissez dans le marché, mais bien la durée du placement et le respect de votre profil d'investisseur, malgré la volatilité, comme en témoigne le tableau qui suit.



Des conseils pour tous !

#### Croissance sur 5 ans après la crise financière (portefeuille : 60 % S&P/TSX, 40 % Indice obligataire universel DEX)

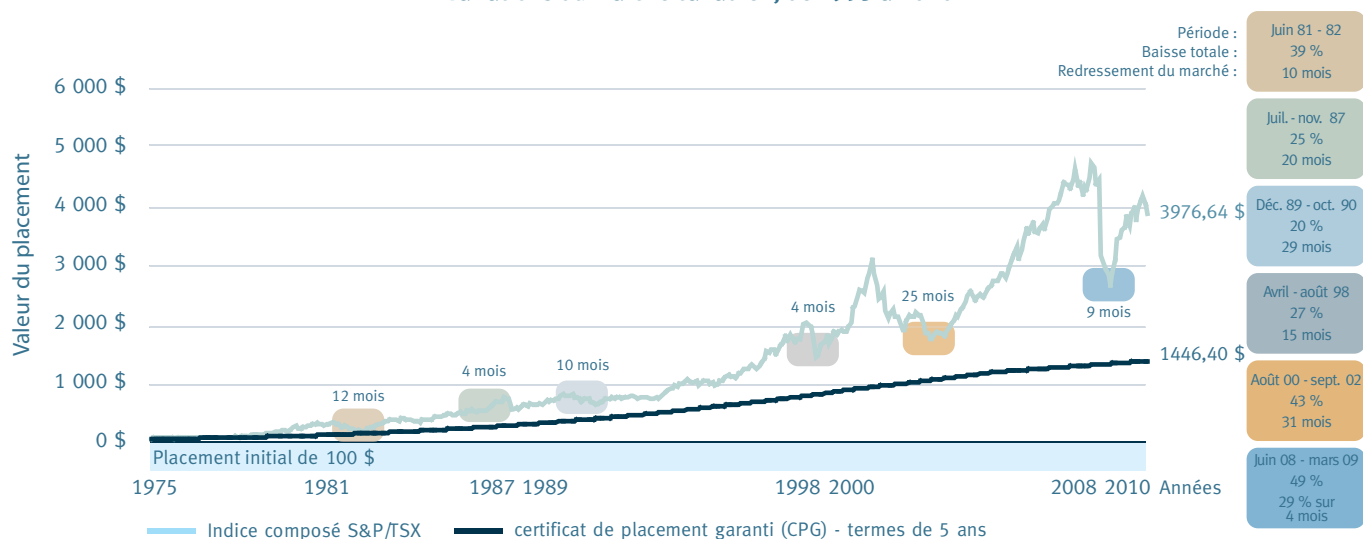


Source : Bloomberg



La volatilité des marchés est un phénomène normal. Toutefois, les classes d'actif tendent à évoluer de façon positive à long terme, malgré les variations des marchés. Par exemple, le marché boursier a connu de fortes baisses au cours des trente dernières années. Pourtant, un investisseur qui aurait conservé ses placements malgré toutes ces crises aurait vu son portefeuille produire un rendement considérable. Le secret ? Adopter une stratégie de placement à long terme, sans se laisser ébranler par les soubresauts des marchés.

## Variations du marché canadien, de 1975 à 2010



Source des données : Bloomberg. Rendements globaux pour l'indice composé S&P/TSX du 1<sup>er</sup> janvier 1975 au 30 juin 2010.

## Connaître les solutions possibles

Vous avez des besoins précis... nous avons des solutions ! Les solutions de placement clés en main de Banque Nationale Groupe financier vous offrent la diversification parmi différentes classes d'actif. Ces solutions sont déclinées en plusieurs profils d'investisseur qui correspondent à votre horizon de placement et à votre tolérance au risque. Elles s'avèrent idéales si vous manquez de temps à consacrer à vos finances. Nous vous offrons également un menu à la carte comprenant une famille

complète de fonds communs de placement utilisant des stratégies de placement variées. Consultez votre conseiller, il saura vous orienter vers les solutions de placement adaptées à vos besoins, et vous n'aurez plus à vous soucier de la diversification de votre portefeuille.



18-34 ans

35-49 ans

Prenez votre  
retraite en main !

### La retraite, ça se budgete !

Faire son budget peut sembler contraignant. Pourtant, cette opération est une des clés d'une retraite réussie.

Établir un budget permet de savoir précisément où va son argent et, ainsi, d'identifier les dépenses qui pourraient être éliminées. Par conséquent, cette analyse vous aidera à ajuster le tir pour atteindre vos objectifs d'épargne. Inscrire l'épargne à son budget, c'est éviter d'avoir à contribuer à son plan de retraite à la dernière minute et de devoir rattraper les cotisations non utilisées en fin d'année. Bref, prévoir l'épargne à son budget est une initiative rentable !

Afin de respecter votre budget et d'éviter des dépenses inattendues, voici deux règles d'or. La première : vous réserver un fonds d'urgence. En effet, ce dernier pourrait vous éviter de devoir déséquilibrer votre budget en cas d'imprévu. On recommande de mettre de côté un montant équivalent à 25 % de votre coût de vie annuel. Ainsi, si une situation imprévue survenait, votre fonds d'urgence pourrait vous permettre de couvrir les dépenses inscrites à votre budget pour une période d'environ trois mois. La deuxième règle consiste à intégrer au budget un montant équivalent à 10 % de vos dépenses totales. Ce montant servirait de coussin dans le cas où vous auriez oublié d'y inscrire certains coûts.



## Le profil d'investisseur

Vos besoins en placement varient en fonction de plusieurs facteurs, entre autres, votre tolérance au risque et votre horizon de placement. Or, faire une sélection parmi les nombreux produits financiers qui existent tout en assurant une bonne répartition de votre portefeuille est une tâche délicate.

Afin de faciliter vos choix, il existe différents profils d'investisseur, établis à partir des critères suivants :

- vos objectifs d'épargne;
- votre horizon de placement;
- votre niveau de tolérance au risque;
- votre connaissance des produits financiers.

Pour connaître votre profil, consultez votre conseiller, qui vous aidera à remplir un questionnaire simple et précis. Vous pouvez également le découvrir en ligne, au [bnc.ca](http://bnc.ca), dans la section *Placement/REER* sous *Outils*. Votre profil en main, vous pourrez choisir plus facilement les produits qui vous conviennent.

## Le temps joue en votre faveur

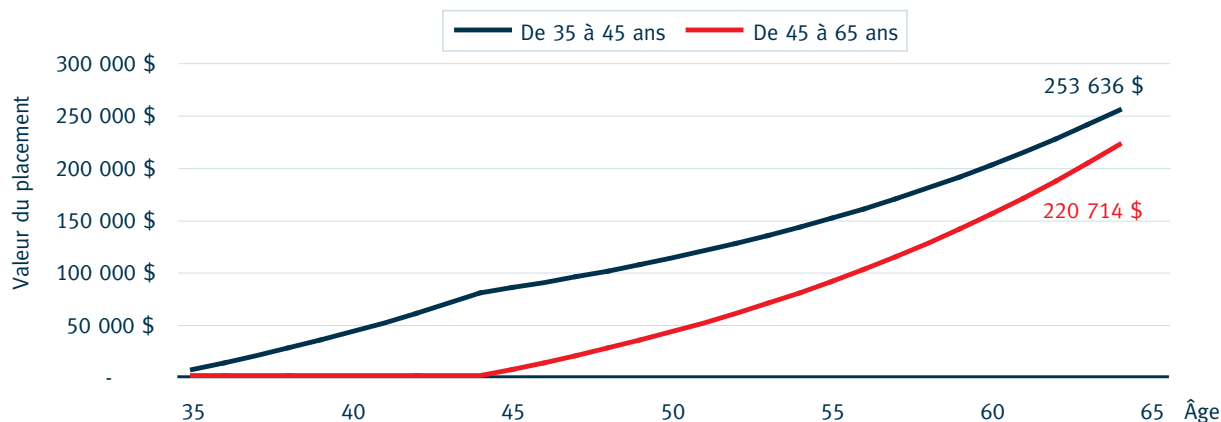
Si nous n'avions qu'un seul conseil à vous donner, ce serait sûrement de commencer à épargner le plus tôt possible. Vous vous rappelez de la fable du lièvre et de la tortue ? D'après vous, lequel des deux atteindrait en premier ses objectifs de retraite ?

Plus tôt vous commencez à épargner, moins vous devrez mettre les bouchées doubles en vue de votre retraite. En effet, en respectant cette règle, les montants que vous aurez à investir régulièrement seront moins importants que si vous vous y prenez plus tard.



Sceptique ? Observez le graphique suivant. Julie a investi 6 000 \$ par année pendant 10 ans, de l'âge de 35 à 45 ans. David a quant à lui investi le double, puisqu'il a commencé avec le même montant à 45 ans et a versé sa dernière cotisation au moment de prendre sa retraite, à 65 ans. À ce moment, et bien qu'elle ait cotisé moins longtemps, Julie aura 32 922 \$ de plus que David ! La différence s'explique par les intérêts composés, qui ont fructifié à l'abri de l'impôt sur une longue période.

**Investissement annuel de 6 000 \$ en fin d'année pour la période de 35-45 ans comparativement à la période de 45-65 ans**



Hypothèse : investissement de 6 000 \$ par année dans un compte enregistré, sans retrait, à un taux d'intérêt annuel de 6 %.

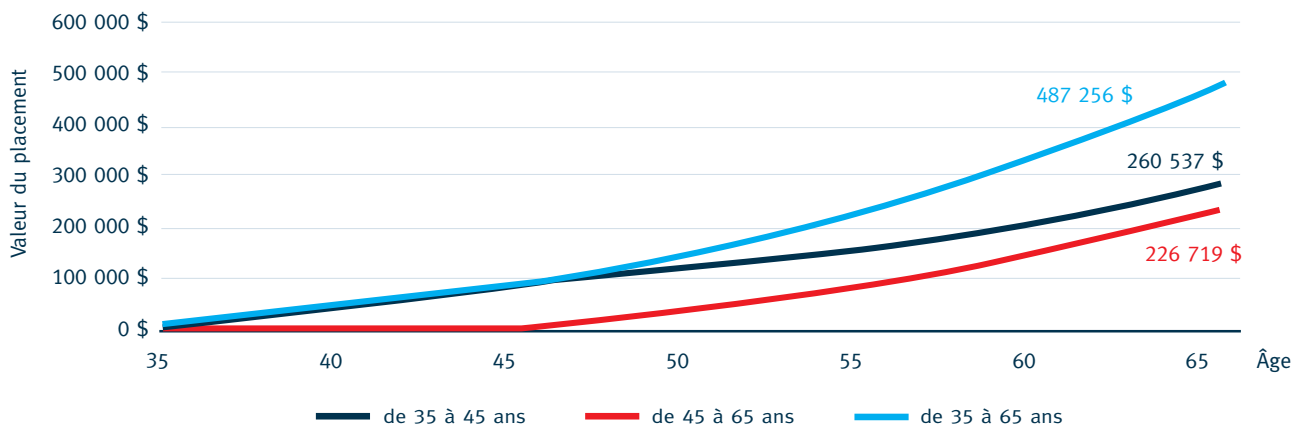
## Épargner régulièrement

Accumuler des sommes à investir pour la retraite paraît parfois impossible. Plutôt que de ne cotiser qu'un seul montant en fin d'année, pourquoi ne pas y aller à petits pas ? Il est effectivement plus facile d'économiser régulièrement de petits montants pour atteindre vos objectifs d'épargne. L'investissement systématique peut vous aider à y arriver.

Ce moyen permet de prélever automatiquement de votre compte la somme que vous désirez, à la fréquence que vous choisissez. Vous pouvez donc facilement amasser la totalité de votre cotisation REER et ainsi bénéficier, dans la majorité des cas, d'un remboursement d'impôt intéressant.

Grâce à l'investissement systématique, vous pouvez tirer parti de la stratégie du coût moyen. De cette façon, votre investissement mensuel vous permet d'acquérir davantage de parts lorsque leur prix est à la baisse. À l'inverse, lorsque leur prix est haussier, moins de parts sont acquises. À long terme, cette stratégie peut entraîner une baisse du coût moyen d'achat de vos parts, comparativement à une contribution annuelle unique.

### Investissement mensuel de 500 \$ à un taux de rendement annualisé de 6 %



Hypothèse : investissement de 500 \$ à chaque fin de mois dans un compte enregistré, sans retrait, à un taux d'intérêt annuel de 6 %.

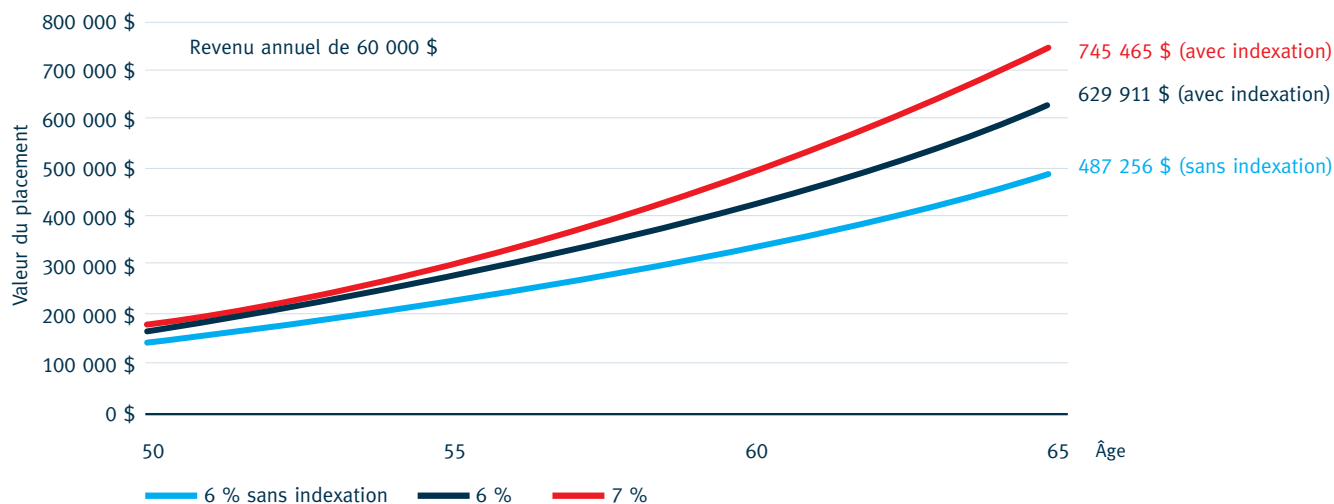
## Votre profil d'investisseur : un apport significatif !

Avez-vous révisé votre profil d'investisseur récemment ? Il s'agit d'un excellent moyen pour optimiser le rendement de vos placements.

Une réévaluation de votre profil s'avère nécessaire une fois par an afin de vous assurer d'en tirer le meilleur parti possible. Votre profil d'investisseur est directement lié à votre tolérance au risque et à la répartition d'actifs de votre portefeuille. L'objectif de cette réévaluation est d'optimiser la répartition d'actifs de votre portefeuille, de façon à retirer le meilleur rendement possible en fonction de votre tolérance au risque. Si vous songez à changer de profil en vue d'obtenir des rendements plus élevés, considérez bien les risques accrus que ce changement implique.

Le graphique à la page suivante démontre qu'une hausse de 1 % du rendement espéré pourrait générer des milliers de dollars supplémentaires à long terme.

## Accumulation de l'épargne sur une base mensuelle pour différents rendements espérés



Hypothèse : selon un revenu annuel de 60 000 \$, un taux d'indexation de 2,25 % et un taux d'épargne annuel de 10 % (dans un compte enregistré), à partir de l'âge de 35 ans, sans retrait. Selon des rendements annuels de 6 % et 7 %.

### Maximiser vos cotisations



50-64 ans

La retraite arrive plus vite que vous le pensez !

Il y a longtemps que vous reportez vos cotisations REER ? Il est temps de prendre votre retraite en main et de remédier à la situation ! À ce stade-ci de votre vie, vos dépenses sont probablement moindres et vos revenus certainement meilleurs que lors de votre entrée sur le marché du travail. Profitez-en ! En utilisant tous vos droits de cotisation au REER, vous pourrez bénéficier d'un retour d'impôt, et possiblement profiter des intérêts composés pendant les quelques années qui vous séparent encore de la retraite.

### Rembourser l'intégralité de votre solde hypothécaire ?

À ce stade de votre planification, pensez à rembourser votre hypothèque en totalité, afin d'éliminer vos dettes avant la retraite. Le remboursement anticipé de l'hypothèque peut représenter une économie de dizaines de milliers de dollars. En acquittant vos dettes, vous pourrez alors économiser pour d'autres projets, ne l'oubliez pas.

### Votre profil d'investisseur : toujours aligné avec votre réalité !

Il est d'autant plus important de revoir votre profil d'investisseur lorsque vous changez de groupe d'âge, car votre réalité et vos objectifs peuvent changer. La réévaluation annuelle de votre profil est tout aussi importante à cette étape de votre vie et peut faire une différence dans l'atteinte de vos buts personnels.



65 ans et plus

Gérez efficacement  
vos revenus pour  
vivre intensément !

## Garder le contrôle sur votre budget

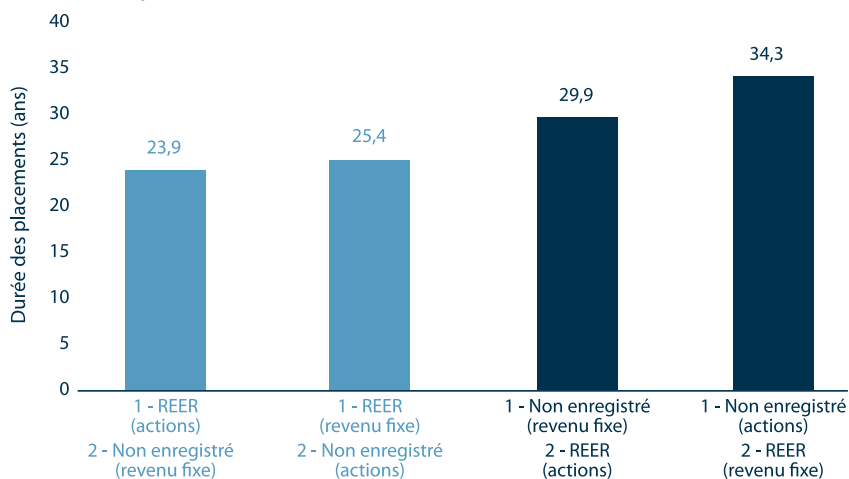
Si vous êtes déjà retraité ou près de l'être, vous avez tout avantage à établir votre budget et à le revoir lorsque vous le jugez nécessaire. Ainsi, vous préserverez votre capital pour encore plusieurs années.

## Quels revenus encaisser en priorité ?

L'ordre des retraits revêt une grande importance pour la durée de votre capital. En effet, une planification structurée contribue à optimiser l'usage des fonds accumulés. Le graphique ci-dessous démontre que vous pouvez conserver votre capital pendant plus de 10 années supplémentaires en adoptant une bonne stratégie de retraits.

Par exemple, vous devriez habituellement puiser en premier lieu dans vos placements non enregistrés et ensuite vous servir des montants accumulés dans votre REER. Prioriser les solutions fiscalement avantageuses augmentera également de quelques années la durée de votre capital.

### Épuisement du capital selon l'ordre des retraits et la localisation des titres à revenu fixe



Hypothèse : retrait net après impôt à un taux annuel de 5 % (nivelé). Capital de départ composé de 50 % en REER et 50 % en placements non enregistrés. Le portefeuille est constamment rééquilibré à 50 % en actions (rendement de 8 %; 80 % en gain en capital, 20 % en dividendes) et 50 % en revenu fixe (rendement de 4 %). Les calculs sont faits à la marge, en présumant le taux maximum d'impôt de 48,22 % et le traitement fiscal particulier du gain en capital et des dividendes.

## Tirer profit du fractionnement du revenu

Les couples peuvent réduire leur fardeau fiscal combiné en fractionnant leurs revenus. La progressivité des taux d'imposition fait en sorte qu'il est plus avantageux pour deux conjoints d'avoir des revenus similaires (par exemple : 2 x 40 000 \$), plutôt que d'attribuer tous les revenus du couple à un seul des membres (par exemple : 1 x 80 000 \$).

Plusieurs stratégies existent pour fractionner les revenus, notamment la cotisation au REER du conjoint, la division de la rente du RPC ou du RRQ et le prêt à taux prescrit.

Plusieurs stratégies existent pour fractionner les revenus, notamment la cotisation au REER du conjoint, la division de la rente du RPC ou du RRQ et le prêt à taux prescrit.

Pour les 65 ans et plus, le revenu attribué au conjoint sera traité comme un revenu de pension. Cela signifie que certains couples pourront désormais se prévaloir deux fois du crédit pour revenu de pension (les mêmes règles du crédit de pension s'appliqueront également au conjoint).

## Ampleur des économies d'impôt<sup>11</sup>

Présumons le cas de Patrick, qui, en 2010, gagne 83 796 \$ en revenu de pension (RPA, REER et RRQ/RPC) et qui partage déjà son régime de rentes public avec sa conjointe Diane, de sorte que chacun perçoit 3 796 \$ en RRQ/RPC. Ces deux personnes sont âgées de plus de 65 ans et reçoivent en surplus des prestations de la PSV. Toutefois, Patrick ne touche pas la rente maximale de la PSV en raison de l'ampleur de ses revenus qui excèdent le seuil de 66 733 \$.

Patrick et Diane pourraient donc réaliser des économies d'impôt annuelles d'environ 6 263 \$ grâce au fractionnement du revenu (transfert « fiscal » de 40 000 \$ à madame). On parle ici d'un surplus de 500 \$ par mois ! Le tableau ci-dessous illustre cet avantage. À la suite du fractionnement, Patrick touche désormais pleinement sa PSV.

### Comparaison des revenus nets d'un couple de retraités avant et après fractionnement

Sans fractionnement	Patrick	Diane
Revenu total (incluant RRQ/RPC)	83 796 \$	3 796 \$
PSV	2 714 \$	6 204 \$
Impôt	25 307 \$	- \$
Disponible	61 203 \$	10 000 \$
<b>Total disponible</b>	<b>71 203 \$</b>	

Après fractionnement	Patrick	Diane
Revenu total (incluant RRQ/RPC)	43 796 \$	43 796 \$
PSV	6 204 \$	6 204 \$
Impôt	11 267 \$	11 315 \$
Disponible	38 733 \$	38 685 \$
<b>Total disponible</b>	<b>77 466 \$</b>	

Économie d'impôt : 6 263 \$

Note : Cette situation est basée sur les taux applicables au Québec pour l'année 2010. Cependant, les montants obtenus seraient similaires dans les autres provinces canadiennes.

Dans quelques cas, la décision de fractionner un revenu pourrait avoir des conséquences néfastes. Imaginons par exemple deux conjoints de plus de 65 ans, Michel et Lise. Michel gagne des revenus de 150 000 \$, dont 90 000 \$ en revenu de pension, et Lise touche des revenus de 60 000 \$. Dans une situation sans fractionnement, Michel n'aurait pas droit à la PSV, mais Lise y aurait droit en totalité. Si ce couple décidait de fractionner ses revenus, Michel pourrait transférer 45 000 \$ de revenu de pension à sa conjointe, et le revenu de chacun des membres du couple serait alors de 105 000 \$, ce qui permettrait une légère économie d'impôt. Cependant, Lise n'aurait plus le droit à la PSV avec cette stratégie. Cela occasionnerait une perte nette d'environ 1 250 \$.

La possibilité de fractionner les revenus de pension constitue une avenue intéressante pour plusieurs couples. Toutefois, il est important de vérifier ses impacts sur l'ensemble des données, incluant les crédits d'impôt et les prestations gouvernementales.

## Optimiser votre profil d'investisseur pour bénéficier de votre capital plus longtemps

Vous avez effectué plusieurs calculs, seul ou avec l'aide de votre conseiller, et vos revenus ne suffisent pas à couvrir vos dépenses pour la durée totale de votre retraite? Bien sûr, vous pourriez choisir de travailler ou d'épargner davantage, mais avez-vous pensé à réévaluer votre profil d'investisseur récemment?

Assurez-vous que votre profil d'investisseur est aligné avec vos objectifs. Aujourd'hui, le temps passé à la retraite est souvent plus long que celui passé sur le marché du travail, ce qui implique un horizon de placement plus éloigné, qui se compte en dizaines d'années. Dès lors, une répartition d'actifs axée davantage sur les actions que sur les titres à revenu fixe pourrait s'avérer avantageuse.

## Protection du patrimoine

Les imprévus sont inévitables. Mais vous pouvez vous protéger des problèmes financiers qu'ils pourraient provoquer en assurant votre sécurité financière et celle de vos proches. Comment? Grâce aux solutions d'assurance. Évidemment, les besoins en assurance varient selon votre âge et votre situation. Les lignes qui suivent détaillent les principales solutions offertes.

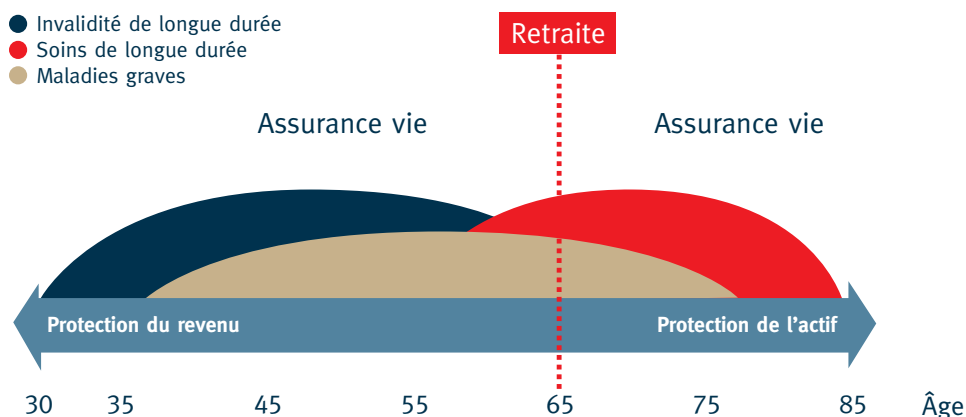
La question à se poser est la suivante :  
*« Aurais-je les moyens de maintenir mon rythme de vie et de subvenir aux besoins de ma famille si je ne travaillais plus ? »*

Saviez-vous que, selon les statistiques de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes, une femme de 35 ans court en moyenne sept fois plus de chances de devenir invalide que de décéder avant l'âge de 65 ans<sup>12</sup>? En outre, la probabilité de souffrir d'une maladie grave augmente avec l'âge. Dès lors, il se pourrait que vous ayez besoin un jour de prestations d'assurance invalidité, d'assurance contre les maladies graves ou de celle pour soins de longue durée. La question à se poser

est la suivante : « Aurais-je les moyens de maintenir mon rythme de vie et de subvenir aux besoins de ma famille si je ne travaillais plus ? » Si cette question soulève un sentiment d'impuissance, il est temps de trouver des solutions.

L'assurance invalidité et l'assurance maladies graves sont particulièrement utiles lors des phases d'accumulation et de transition, soit lorsque vous avez le plus besoin d'un revenu. Quant à l'assurance soins de longue durée, elle concerne surtout les gens dans la cinquantaine ainsi que les retraités.

### Les besoins d'assurance des clients varient avec l'âge



**L'assurance invalidité : particulièrement importante pour les années avant la retraite** En cas de blessure ou de maladie, comment remplacer votre revenu d'emploi ? L'option assurance invalidité peut vous aider à y remédier. En effet, dans un tel cas, si vous avez souscrit à l'assurance invalidité, celle-ci remplacera environ 70 % de votre revenu d'emploi, selon les prestations définies par votre assureur.

### **L'assurance maladies graves : pour la vie après la maladie**

Que vous ayez 35 ou 65 ans, il se peut que vous soyez un jour victime d'une maladie grave. Dans ce cas, qui prendra soin de la santé financière de vos proches ? Qui paiera l'hypothèque et financera les soins médicaux ? Ce sont là des questions auxquelles vous vous devez de répondre.

Disponible en Amérique du Nord depuis quelques années seulement, cette protection gagne en popularité. Grâce aux progrès de la médecine et aux meilleures conditions de vie, de plus en plus de gens se rétablissent d'une maladie grave, mais le chemin vers la guérison est parfois long et coûteux. Or, cette assurance est conçue pour répondre à vos besoins financiers lorsque vous survivez à ce type de maladie et désirez reprendre une vie normale.

L'assurance maladies graves offre, lorsque les conditions exigées sont rencontrées, un montant forfaitaire dont le titulaire peut disposer à son choix. Par exemple, celui-ci peut utiliser le montant versé pour rembourser une dette, ou encore, pour couvrir les soins nécessaires à sa convalescence. Les primes versées varient en fonction de nombreux facteurs, dont l'âge, les antécédents médicaux et le montant de la couverture.

### **L'assurance soins de longue durée : pour couvrir des soins de santé coûteux**

Cette assurance complémentaire s'adresse particulièrement aux gens dans la cinquantaine, quelques années avant leur retraite. Elle offre une protection en cas d'invalidité ou de maladie chronique. L'assurance soins de longue durée permet ainsi aux bénéficiaires de couvrir les frais pour des soins offerts à domicile ou les frais de séjour dans un établissement de soins de longue durée, comme un hôpital ou une maison de retraite.



# Transfert du patrimoine

## Le testament: pour assurer le respect de vos volontés

Pourquoi faire un testament ? Pour assurer la disposition de vos biens à votre décès, bien sûr, mais également pour simplifier la vie de vos héritiers.

Il est primordial de bien évaluer les actifs et les passifs qui constitueront votre patrimoine successoral. On recommande d'ailleurs de maintenir un bilan à jour de vos avoirs, incluant votre portefeuille d'assurance vie. À défaut de testament, c'est le Code civil qui déterminera vos héritiers si vous habitez au Québec. Dans les autres provinces, c'est la *common law* qui sera appliquée. Cette avenue est parfois empruntée, mais rarement souhaitable; en effet, nos préférences familiales ressemblent rarement à celles présumées par le législateur. On recommande donc d'avoir un testament. Il pourrait également s'avérer judicieux de mettre à jour le testament contenu dans votre contrat de mariage. Par ailleurs, si vous n'êtes pas marié, au Québec votre conjoint de fait n'a aucun droit sans testament.

Différentes formes de testament existent. Le testament notarié présente plusieurs avantages : facilement identifiable au moyen du Registre des testaments de la Chambre des notaires, difficilement contestable, exécutoire immédiatement au décès, complet, confidentiel tant avant qu'après le décès et préparé par un professionnel du droit.

Voilà plusieurs points qui demandent réflexion. Et vous, avez-vous pensé à votre testament ?

## La philanthropie, ou donner de bon cœur

Vous êtes retraité et voué à une bonne cause ? Pourquoi ne pas verser un don de bienfaisance ou créer votre propre fondation ? Hôpitaux, écoles, organismes de charité... les besoins et les causes sont nombreux. Vous pourriez de plus bénéficier de crédits d'impôt.

Avec votre conseiller, vous pourrez déterminer si votre capital est suffisant pour y contribuer.

## Laisser un héritage ?

Une fois à la retraite, vous pourriez penser à léguer un héritage. Mais le don du vivant est également à considérer.

Dans la mesure où la retraite n'est pas mise en péril, il peut être très gratifiant de céder une partie de son héritage de son vivant. Avec des hypothèses de rendement prudentes et en fonction de la durée de vie de votre capital, votre planification pourra révéler si une partie de votre capital demeurera intacte à la fin de votre vie. Cet excédent pourrait alors faire l'objet d'un don.

Vous pourriez alors souhaiter faire de petits dons réguliers plutôt qu'un seul don important. Cela présente, d'une part, l'avantage de permettre des réajustements si des difficultés surgissaient et, d'autre part, la possibilité de venir en aide à vos proches au moment où ils en auront besoin. Vous pourriez également épauler vos enfants pour la mise de fonds d'une hypothèque ou pour l'épargne-étude de leurs tout-petits.

Quel est le moment propice pour céder une partie de vos avoirs ? Ce sont surtout les besoins de vos enfants qui l'indiqueront ainsi que votre conseiller !



## Comprendre, Planifier, Agir

aujourd'hui pour demain

Que vous soyez à l'aube de la retraite, au début de la trentaine ou encore aux études, une chose demeure certaine : la retraite, vous devez y penser. Comprendre, Planifier, Agir. Voilà trois dimensions qui vous permettront d'envisager cette agréable phase de votre vie de façon structurée et de poser des gestes concrets pour la vivre selon vos choix. Banque Nationale Groupe financier souhaite être votre partenaire de choix dans l'atteinte de vos objectifs de retraite. Sachez que vous pouvez compter en tout temps sur l'expertise de nos conseillers. N'hésitez pas à prendre rendez-vous avec l'un d'eux. Il pourra vous aider à déterminer une stratégie de retraite adaptée à vos besoins. À vous de choisir !

# Des ressources pour aller plus loin

## Site Internet de Banque Nationale Groupe financier

[www.bnc.ca/retraite](http://www.bnc.ca/retraite)

- **Horizon retraite**

L'outil interactif qui vous indique si vous êtes sur la bonne voie pour atteindre vos objectifs financiers à la retraite.

- **L'Indice retraite Banque Nationale**

L'outil interactif qui mesure votre niveau de confiance face à la retraite, vous permet de le comparer avec la population et vous indique les pistes à suivre pour l'accroître.

- **Rêver ma retraite**

Les guides pratiques, présentés sous la forme d'albums personnalisables, qui vous permettent de prendre en compte vos rêves et vos projets à intégrer à votre plan de retraite.

- **Momentum, Coup d'œil sur la retraite**

L'infolettre retraite qui vous permet de rester à l'affût des plus récents développements en vous présentant de l'information et des primeurs traitant des différents aspects de la retraite. Cette publication trimestrielle témoigne de l'importance qu'accorde Banque Nationale Groupe financier à l'atteinte de vos objectifs de retraite.

## Flash retraite Québec

[www.bnc.ca/flashretraitequebec](http://www.bnc.ca/flashretraitequebec)

## NOTES

1. Sondage mené par la firme Saine Marketing, pour Banque Nationale Groupe financier, réalisé auprès de 1 046 répondants au Québec et de 525 répondants hors Québec, du 17 juin au 28 juillet 2010.
2. *Ibid.*
3. INSTITUT CANADIEN DES ACTUAIRES. Table UP-94, taux de mortalité projetés jusqu'en 2015.
4. Données : Statistique Canada.
5. Sondage mené par la firme Saine Marketing, pour Banque Nationale Groupe financier, réalisé auprès de 1 046 répondants au Québec et de 525 répondants hors Québec, du 17 juin au 28 juillet 2010.
- 6, 7, 8, 9, 10. *Ibid.*
11. Nous avons évalué les économies d'impôt en tenant compte uniquement des crédits d'impôt de base, pour revenu de pension et en raison de l'âge. Nous avons considéré la table d'impôt du Québec.
12. Données : Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes.

Les informations et les opinions qui sont exprimées dans la présente communication le sont uniquement à titre informatif et sont sujettes à changement. Les points de vue exprimés ne visent pas à prodiguer des conseils de placement ni à faire la promotion de placements en particulier et aucune prise de décision de placements ne devrait reposer sur ces derniers. La Banque Nationale du Canada a pris les moyens nécessaires afin de s'assurer de la qualité et de l'exactitude des informations contenues aux présentes à la date de la publication. Cependant, la Banque Nationale du Canada ne garantit ni l'exactitude ni l'exhaustivité de cette information et cette communication ne crée aucune obligation légale ou contractuelle pour la Banque Nationale du Canada ou l'une de ses filiales.

**Notre approche : un travail d'équipe**

**Notre objectif : faire de vos rêves une réalité**



« Quelqu'un s'assoit à l'ombre aujourd'hui  
parce que quelqu'un d'autre a planté un arbre  
il y a longtemps. »

Warren Buffett

[bnc.ca/retraite](http://bnc.ca/retraite)

ET ACTION!

